

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE • 2026-2028

4 QUEL ENGAGEMENT POUR LES JEUNES ?

Le mandat dure **deux ans, de 2026 à 2028**. Un jeune poursuit son mandat même s'il change de classe, entre au collège ou passe en 5e.

Le CMJ se réunira **environ une fois par trimestre**. Des temps supplémentaires pourront être proposés selon les projets ou événements. Chaque jeune s'engage à participer aux réunions, à écouter les autres, à partager ses idées et à contribuer aux actions du CMJ.

5 QUI ACCOMPAGNE LE CMJ ?

Un **élu référent**, désigné par le Conseil municipal le 2 octobre 2026, accompagnera les jeunes. Il pourra être épaulé par **le maire** et par d'autres conseillers municipaux membres de la commission « Conseil Municipal des Jeunes ».

Les adultes sont là pour expliquer, accompagner et aider à rendre les projets réalisables, tout en laissant une véritable place aux idées et à la parole des jeunes.

6 UN MAIRE DES JEUNES

Lors du Conseil municipal d'installation, les jeunes conseillers procéderont à **l'élection du maire des jeunes**. Il aura vocation à représenter le CMJ et à participer à son animation, aux côtés de l'ensemble des jeunes conseillers et des élus municipaux.

LES DATES À RETENIR

4 NOV.	Date limite de dépôt des candidatures en mairie
6 NOV. • 18h30-19h30	Réunion d'information pour les jeunes candidats et leurs parents
20 NOV. • 18h30	Installation officielle du CMJ et élection du maire des jeunes

Ensemble, faisons vivre notre village !

Mairie d'Égriselles-le-Bocage • 26 B Grande Rue, 89500 Égriselles-le-Bocage
03 86 86 01 17 • mairie.bocage@orange.fr